Ff. Ff. 137

Albert de Gallivon

Case
FRC
13423

LA
NÉCESSITÉ PROUVÉE
DE L'ÉMISSION DU PAPIER-MONNOIE
EN ASSIGNATS,
POUR PAYER LA DETTE GÉNÉRALE DE LA NATION,
OU
RÉFUTATION
DE DIFFÉRENS MÉMOIRES ANTI-PATRIOTIQUES
SUR LES ASSIGNATS,
NOTAMMENT CELUI DE M. NECKER.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LA NÉCESSITÉ PROUVÉE

De l'émiſſion du Papier-Monnoie en Aſſignats, pour payer la dette générale de la Nation,

OU

RÉFUTATION de différens Mémoires anti-patriotiques ſur les Aſſignats, notamment celui de M. Necker.

CE n'eſt point de l'éloquence ni des phraſes qu'il faut en finance, c'eſt la vérité nue, des calculs & un raiſonnement ſain.

Si M. Necker eût lu la lettre que j'ai adreſſée à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale le 11 août, renvoyée au comité des finances, il ne ſe ſeroit ſans doute pas donné la peine de prendre la défenſe des agioteurs avec tant de zele; il auroit dû ſe donner de garde, dans ſon mémoire, de nous apprendre que tandis qu'il nous venoit des piaſtres d'un côté du Royaume, de l'autre il ſortoit des écus. Il en parle en maître, il ſait comme ſort notre argent, mais il ne nous indique pas les

moyens de l'empêcher; il s'eſt borné à décrier l'émiſſion de la dette en aſſignats, parce qu'il ſait que c'eſt le ſeul & unique moyen de ſauver la France & de la rendre heureuſe. Son plan eſt d'en faire ſoupçonner les dangers, pour ne nous indiquer aucuns moyens de tirer la Nation de l'accablement dans laquelle elle eſt tombée, par les manœuvres ariſtocratiques & les tours de paſſe-paſſe des agioteurs.

M. l'Abbé de Monteſquiou, dans ſon rapport ſur les aſſignats, a ſaiſi le point de vérité qui a animé mon zele pour offrir mes petites idées à l'auguſte Aſſemblée; MM. de Mirabeau & Péthion, ces génies flamboyans, y ont donné les développemens dont elle étoit ſuſceptible. J'y diſois que les ennemis de la révolution étoient extérieurs & intérieurs; qu'à l'extérieur, des armemens conſidérables & une agitation dans les cabinets politiques de l'Europe, forçoient la France à des préparatifs que ſon état de langueur & d'épuiſement rendent impoſſibles.

Qu'à l'intérieur, toutes les relations d'intérêts particuliers culbutés, confondus & anéantis, avoient ſemé la méfiance des événemens, que chacun a reſſerré, caché le numéraire qu'il dépenſoit comme ſuperflu; même que de gros capitaliſtes ayant intérêt à perpetuer l'ancien régime, ont retiré leur

argent de la circulation, afin d'augmenter notre détreſſe, exciter le trouble & l'anarchie. Que cependant les ſources réproductives de la France ſe tariſſoient; que l'Agriculture, nos Manufactures, le Commerce, & toutes les relations, appelloient à grands cris une circulation d'eſpeces qui leur manquoient; que pour leur ſubvenir, il étoit néceſſaire & urgent de créer pour 400 millions de petit papier-monnoie de 25, 50 & 100 liv., ſans aucun intérêt attribué à ſa circulation forcée; que pour en faciliter l'échange avec eſpece, pour faire le paiement des ouvriers, les caiſſes des receveurs aux ſaiſies-réelles, des conſignations des dépôts de déniers, réunies à celles des départemens, des diſtricts, même des municipalités, & recette des impôts publics, échangeroient des deniers de leur recette journaliere, les petits aſſignats; à ce moyen les Campagnes, Bourgs, & petites Villes, jouiroient auſſi de l'avantage de la circulation des aſſignats, pour alimenter l'Agriculture, pour faire des défrichemens de plus de 15 cent mille arpens de terre en friche & ſans rapport, & prés de 3 millions d'arpens de marais à deſſécher; ils ſe ſerviroient encore de ces aſſignats, pour rembourſer les rentes foncieres, cenſuelles, le rachat de lods & ventes, droits féodeaux affectés & hipothéqués ſur leurs héritages, &

même pour acquérir des biens nationaux. Il s'enſuit donc de ſes raiſons, ſans réplique, que la dette générale de l'Etat, miſe en circulation par le moyen des aſſignats, que les Campagnes & petites Villes participeront aux mêmes avantages que les Villes de Manufactures & de Commerce du premier ordre, par l'augmentation du numéraire ou de valeur réellement repréſentative. Alors tous les intérêts ſeront liés au ſort commun de la choſe publique, car ſans ce lien ſacré & patriotique, ce ſeroit en vain que l'on établiroit une conſtitution, une liberté, ſi toute la Nation ne participoit aux mêmes avantages.

Les raiſonnemens captieux que font les anti-patriotiques, ne doivent point arrêter l'Aſſemblée Nationale dans le plan qu'elle a de ſauver l'Etat & le peuple. Ils diſent que la France a une triſte expérience du papier-monnoie mis en circulation ſous la régence de Louis XV, par le Duc d'Orléans & Law; à cette triſte vérité, ils n'ajoutent point combien l'Agriculture, les Manufactures & le Commerce furent floriſſans pendant le cours de ces papiers de banque, par l'augmentation du numéraire fictif qu'ils occaſionnerent. Mais notre poſition actuelle eſt ſans application à cette circonſtance. Law fit l'émiſſion de ce papier de concert avec le régent, ſans même d'enregiſtrement

au Parlement? Qu'avoient à offrir aux créanciers de la Nation ces deux individus adminiſtrateurs, dont l'un ne repréſentoit que la qualité royale, ſans en avoir le vrai titre? Etoit-il comparable à une grande Nation rentrée dans ſes droits, qui a garanti ſur ſa loyauté l'acquit de ſa dette totale, qui en a la volonté & la poſſibilité phyſique & morale.

Avoient-ils des domaines immenſes à offrir aux créanciers de l'Etat, quoi qu'on s'en ſoit réſervé les forêts conſidérables? Avoient-ils les biens du Clergé à vendre; leſquels objets ſont infiniment ſupérieurs à la dette générale? Avoient-ils une adminiſtration qui dorénavant ſurveillera l'expoliation & pillage des finances de la Nation? Avoient-ils un ſurcroît d'hypotheque ou impôt national, qui, par le paiement de la dette exigible & le rembourſement de la non exigible en aſſignats, & les ſuppreſſions des places & penſions induement accordées, allégeront les charges de l'Etat de moitié, qui conſéquemment, ſeroient ſeuls ſuffiſans pour payer toute la dette avec des termes à époque. Le Régent & le Miniſtre n'avoient rien à offrir; tout étoit indiſponible; ils ne préſentoient pas plus de ſolidité que la Caiſſe d'eſcompte, ou même ceux qui contrarié, par le ſeul moyen de ſauver l'Etat, avoient la plus grande confiance, & y portoient leur nu

méraire, pour avoir en échange des billets qui ne produiſoient aucun intérêt.

L'honnête citoyen ne ſera-t-il pas révolté de ces comparaiſons inſidieuſes & de mauvaiſe foi, que font ſes aboyeurs, faux patriotes, d'avec nos aſſignats, qui ont pour hypothèque toute la nation; non contens de nous objecter les billets de banque du Régent & de Law, de la Caiſſe d'eſcompte. Il faut encore les ſuivre ſur les comparaiſons qu'ils voudroient bien nous faire admettre; au ſujet des billets de banque des Etats-unis de l'Amérique; j'eſpere démontrer la ſutilité de leur faux raiſonnement. Ces Etats étoient écraſés de dette avant qu'ils euſſent acquis leur liberté, & leur adminiſtration dans un déſordre affreux. Avoient-ils les reſſources de la France? non. Avoient-ils des domaines à vendre? non; ils n'avoient que des terres indiſponibles de mince rapport, dépeuplées d'habitans par le fléau de la guerre. Il leur étoit donc impoſſible de faire honneur à leurs engagemens. Ainſi toutes les comparaiſons qu'il cherche à nous faire ſont ſans application à notre poſition; ce n'eſt qu'une méchanceté des ariſtocrates, de décrier l'émiſſion de nos aſſignats. La nation doit y avoir la plus grande confiance; c'eſt de leur circulation que dépend ſon bonheur. M. Péthion de Villeneuve, dans ſa motion, en a démontré l'utilité

avec beaucoup de ſageſſe & de vérité, dans la comparaiſon qu'il en a fait avec l'émiſſion des billets de banque de la Nation Angloiſe, & le bonheur qu'opere dans ce royaume les cinq à ſix milliards de ſa dette en circulation par ſon papier-monnoie, qui augmente d'autant ſon numéraire, & fait la proſpérité de l'agriculture, des manufactures & du commerce de ce royaume. Par quelle fatalité ne ſuivrons-nous pas ce bon exemple? Quel eſt le danger qu'il peut y avoir pour nous, qui ne faiſons cette émiſſion d'aſſignats que pour faciliter la vente de nos biens nationaux, & avec le produit de laquelle nous acquitterons notre dette, & les retirerons de la circulatton, après avoir ranimé notre agriculture, nos manufactures & notre commerce. Examinons la poſition de l'Angleterre, & voyons ſi ſes créanciers ont la même sûreté que nous. Perſonne ne diſconviendra que ce royaume n'a point le quart en biens-fonds diſponibles pour acquitter ſa dette immenſe; que ſes créanciers n'ont d'autres reſſources que ſur ſes impôts, qui ſont déjà portés à leur comble. Seront-nous dans leur triſte poſition, après que notre nation aura acquitté & rembourſé la dette générale? qui diminuera les charges de la nation de plus de 250 millions, ſans y comprendre les ſuppreſſions de places & de penſions mal-à-

propos accordées, qui diminueront encore nos charges de plus de 180 millions. Quelle reſſource n'aurons nous pas au beſoin à notre impôt, notamment lorſque la Nation aura repris ſon énergie, & que l'activité dans ſon commerce & ſes relations revivifieront le peuple.

C'eſt la confiance que cette Nation honorable & patriotique, a dans ſon Etat, qui fait ſa proſpérité. On nous objecte encore que l'on doit craindre les contrefactions de nos aſſignats, ce qui entraîneroit la ruine de notre royaume. L'expérience des papiers-monnoies, de celui d'Angleterre, leur ſervira de réplique, ainſi que celle de notre Caiſſe d'eſcompte & de nos aſſignats. Les faux, dans ce dernier Royaume, ſont pour le moins auſſi communs que dans le nôtre; ils ſont découverts preſque toujours au premier pas; la potence eſt leur récompenſe, comme aux faux monnoyeurs: avec des précautions nous nous mettrons en tranquillité contre ces ſcélérats, & les contrefactions ne paſſeront jamais un pour cent de l'émiſſion, ſans qu'on s'apperçoive de ce crime, & qu'on en découvre les fauteurs. La précaution à prendre eſt de dépoſer des étalons de chaque eſpece d'aſſignats (qui ſeront contre-marqués afin qu'ils ne puiſſent avoir circulation) dans chaque Département, dans chaque Diſtrict & dans chaque

Municipalité, afin que tous porteurs d'aſſignats puiſſent vérifier à toutes heures, tant le papier, que les caracteres d'impreſſion & les ſignatures; ſans doute que l'Aſſemblée fera prendre plus de précautions dans les gros que dans les petits aſſignats.

Toutes ces précautions priſes qu'aurez-vous encore à nous objecter? Répondez, traitres agioteurs, joueurs de tours de paſſe paſſe, ſi vous le pouvez; eſſayez encore votre langue & votre plume criminelle pour tâcher d'égarer la Nation ſur ſes vrais intérêts, faites lui perdre de vue ſi vous le pouvez, les ſeuls moyens de la rendre heureuſe. Que demande ce bon peuple, ce peuple qui s'eſt toujours diſtingué par ſa généroſité & ſon humanité, (s'il s'eſt jamais écarté de ſes principes, ce n'eſt que par l'effet des trames ourdies de la plus infâme ariſtocratie). Il demande de l'argent ou des valeurs repréſentatives, afin de lui ôter la triſte perſpective de mourir de faim; il faut donc lui ſubvenir en décrétant le paiement général de la dette nationale, ordonner de ſuite la fabrication de quatre milliards d'aſſignats forcés ſans intérêts attribués à leur circulation, parce que ce papier eſt le ſigne certain & repréſentatif de l'or & de l'argent, & qui ne doit pas porter plus d'intérêt qu'eux, par la conſéquence naturelle que

ſi la Nation pouvoit réellement payer ſa dette avec de l'or ou de l'argent, payeroit-elle des intérêts? Non certainement : ce papier eſt à ſon égard la même choſe, puiſqu'elle garanti la valeur intrinſeque, & qu'elle vous offre de les reprendre comme argent dans la vente qu'elle fera de ſes biens domaniaux.

Pour faciliter la circulation de ces aſſignats, ils doivent être de 10,000 liv., 5000 liv., 1000 liv., 500 liv. & de 250 liv. Pour faire face au paiement de l'arriéré, aux rembourſement des charges vénales, aux emprunt, aux rembourſemens des rentes perpétuelles, ſauf quelqu'examen & acte de juſtice envers certains propriétaires qui ont ſouffert des réductions, qui ne doivent être rembourſées que ſur le pied du dernier errement, avec liberté de leur continuer leur rente s'ils ne veulent reprendre leurs capitaux. Rembourſer auſſi les rentes viageres, & ſur leſquels capitaux il ſera retenu le trop perçu au-deſſus de l'intérêt ordinaire, & par cette opération, la Nation ſe trouvera déchargée de plus de 250 millions par an au ſoulagement du peuple. Ces rentiers qui vivoient à l'ombre de leurs rentes dans la ſociété ſans y être utiles & y rien mettre, ſeront forcés de ſe livrer à l'émulation; de verſer leurs fonds en acquiſition de biens, ou dans les deſſéchemens des marais,

des défrichemens de nombre de terres reſtées en non-culture, faute de moyens, & à la honte de l'ancien gouvernement; ils auront encore l'agriculture, les manufactures, le commerce & toutes ſes relations, qui leur offriront une carriere glorieuſe & utile à parcourir. Toutes les terres de la Nation en bonne culture produiront des denrées plus qu'il n'en faut pour la nourriture de ſa population; elle n'aura plus recours à ſes voiſins pour y acquérir pour plus de 50 millions de comeſtibles, qui portoient à l'étranger ſon numéraire, elle ſera alors en état d'en exporter elle-même à l'étranger, & attirer l'abondance en France, nos manufactures & notre commerce ſe reſſentant de ces avantages, acquéreront encore par ladite circulation le dévelopement & l'énergie ſi néceſſaires.

Tout le monde étant payé & rembourſé, tout le monde ſera lié au ſort commun de la choſe publique, alors ceſſeront les murmures en finances, en magiſtrature & autres à liquider. La ſociété régorgeant d'argent ou de valeurs repréſentatives, ce ſera l'inſtant d'ouvrir la vente des biens nationaux, en commançant par ceux du clergé, pour lui ôter tout eſpoir de contre-révolution, & pour qu'il ne reſte point aux ſoins des adminiſtrations, crainte d'abus. Au moyen de l'émiſ-

ſion des aſſignats, la concurrence des acheteurs ſe portera à donner de ces biens un prix conſidérable, qui éteindra mieux, & d'autant plus vîte la dette nationale, car il ſeroit impoſſible de faire cette vente avec avantage ſans, au préalable, avoir rétabli & augmenté le numéraire dans le royaume: ce ne ſeroit point remplir ſon objet, ce ſeroit dilapider les biens de la Nation ſans en acquitter la dette, & ſans pouvoir retirer à elle ſes obligations.

Retarder à mettre la dette générale en circulation, c'eſt vouloir mettre le peuple au déſeſpoir, c'eſt vouloir le faire mourir de faim, c'eſt expoſer la conſtitution, c'eſt expoſer l'Aſſemblée Nationale & ſa dignité; effectivement le pauvre n'a-t-il pas de droit à la juſtice de l'Aſſemblée? Ne doit-elle pas jetter un regard favorable ſur l'indigent qui manque les trois quarts du temps de pain, faute de travail? N'y aura-t-il que les agioteurs qui auront droit au bonheur? Leurs trames & leurs menées. (*Voyez le Numéro 2 du 3 ſeptembre, de M. Gorſas, pages 29, 30 & 31.*) l'emporteront-elles ſur la claſſe indigente? ſera-t-elle toujours dépendante de leurs volontés & de leurs ſpéculations criminelles? l'agriculture, les manufactures, & le commerce leur ſeront-ils toujours ſoumis, & renfermés dans le cercle étroit

qu'ils voudront bien leur tracer ? seront-ils toujours réduits à ne pouvoir prendre un essor si nécessaire au bonheur de la France.

La dette acquittée, la justice organisée, le despouisme & l'arbitraire anéantis, la liberté recouvrée, de sages loix, pour que bonne & briève justice soit rendue à chacun; qu'elle sera la Nation qui osera se dire notre rivale, & qui osera nous insulter dans les justes limites que nous nous sommes prescrites ? Nous serons sans contredit la plus puissante de l'univers; nous surpasserons en vertus ces fameux Romains si vantés dans l'histoire; notre Royaume sera le centre des arts, de l'industrie & de la prospérité, les étrangers s'empresseront d'y venir apporter leurs arts & leurs richesses, pour y jouir avec nous du bonheur que nous prépare l'Auguste Assemblée par ses travaux pénibles; c'est au commencement de ce grand chef-d'œuvre que la France, comblée de bénédictions du ciel, jouira en paix de son propre bonheur, & des sentimens paternels de son magnanime & bon Roi.

Signé, ALBITTE DE VALLIVON.